

“ D'autres part, si dans les feuilles on a presque toujours constaté une diminution du sucre de canne, au cours de la dessiccation, dans les organes souterrains on constate une augmentation et il est vraisemblable qu'on assiste ici à des phénomènes analogues à ceux qu'on observe pendant la maturation. . .

“ En résumé, on ne devra recourir à l'alcool bouillant que dans un petit nombre de cas pour la préparation des médicaments, et encore ne devra-t-on pas aboutir, sans le savoir, à des produits d'action différente de celle des médicaments actuels. ” (*Académie de médecine*, 31 janvier 1911).

Dans une thèse remarquable, faite sous la direction de MM. Bourquelot et Herissey, M. Lesueur compare minutieusement, par la méthode biochimique et par dosage des alcaloïdes et des glucosides, les teintures et extraits préparés avec les mêmes plantes : 1° fraîches ; 2° fraîches et stérilisées ; 3° séchées à l'étuve. On devra, dit-il, examiner chaque cas séparément. La stérilisation par l'alcool bouillant doit être préconisée pour les feuilles et racines d'aconit, la belladone, les bulbes de scille.

“ Pour les bulbes de colchique, le mode opératoire semble indifférent et de même pour les feuilles de digitale, l'alcoolature faite à chaud ou l'alcoolature faite à froid étant sensiblement identiques. ”

MM. Perrot et Goris, au lieu de stériliser par l'alcool bouillant, ont recours à la vapeur d'alcool. Cette modification, qui n'est qu'une complication inutile pour la préparation des alcoolatures ou des extraits, permet de conserver intactes les plantes. Il est à remarquer, toutefois, que là aussi il serait sage de sélectionner, car le bouillon blanc, par exemple, qu'ils nous ont présenté, a paru à tous nos collègues pharmaciens plus altéré que celui qu'on obtient par simple dessiccation à l'étuve. (*Bulletin de la Société de Thérapeutique*, 24 janvier 1912.)

Cette contradiction entre les dires de deux collaborateurs prouve qu'aucune étude sérieuse n'a été faite du produit présenté.

Je conteste scientifiquement l'utilité de la stérilisation pour les semences, arrivées à maturité, en général, et pour celles de strophantus en particulier. Pour prouver le contraire, il faudrait nous présenter des semences stérilisées, d'une part, les mêmes semences non stérilisées, d'autre part, et, si je me trompe en disant qu'il n'y a pas de différence, la faire voir.

Au lieu de cela, M. Perrot nous présente des poudres de racine de gentiane. Qu'est-ce que cela peut prouver relativement aux strophantus !